# 16/02/2024 Dossier initial, première édition. **Modifications**

#### DOSSIER DE

### PERMIS DE CONSTRUIRE



Maître d'ouvrage: ROUYLOU Matthieu

Le Battut - 15140

**SAINT-CIRGUES DE MALBERT** 

Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maitrise d'oeuvre

Le Battut - 15140

**Localisation** 

du/des projet(s): SAINT-CIRGUES DE MALBERT

#### Description du projet de construction

- 1- Un hangar bois avec couverture photovoltaïque accolé aux infrastructures existantes à usage de logement de bovins allaitants en aire paillée intégrale pour une surface d'emprise au sol créée de 678 m².
- 2- Un hangar bois semi-ouvert avec couverture photovoltaïque accolé à la stabulation projetée à usage de stockage de fourrage pour une surface d'emprise au sol créée de 364 m².

#### Constitution du dossier Formulaire de Demande de permis de construire Cerfa 13409-13 PC1a,b,c PLANS IGN / URBANISME / CADASTRE PLAN DE FACADES 1:250 1:2000 PC5a PLAN DE MASSE 1:250 PLAN DE TOITURES 1:500 PC5b PC3-4 COUPES T.N. + NOTICE DESCRIPTIVE 1:500 PC6-7-8 DOCUMENT GRAPHIQUE



Architecte:

#### Philippe HERNANDEZ

SICA Habitat Rural – Cantal 26, rue du 139<sup>ème</sup> R.I - BP 239 15002 AURILLAC Cedex Téléphone : 04 71 45 55 38

<u>Tampon - Signature:</u>

Aurillac, le 16/02/2024.

Dessiné par:

Nicolas MONTIMART

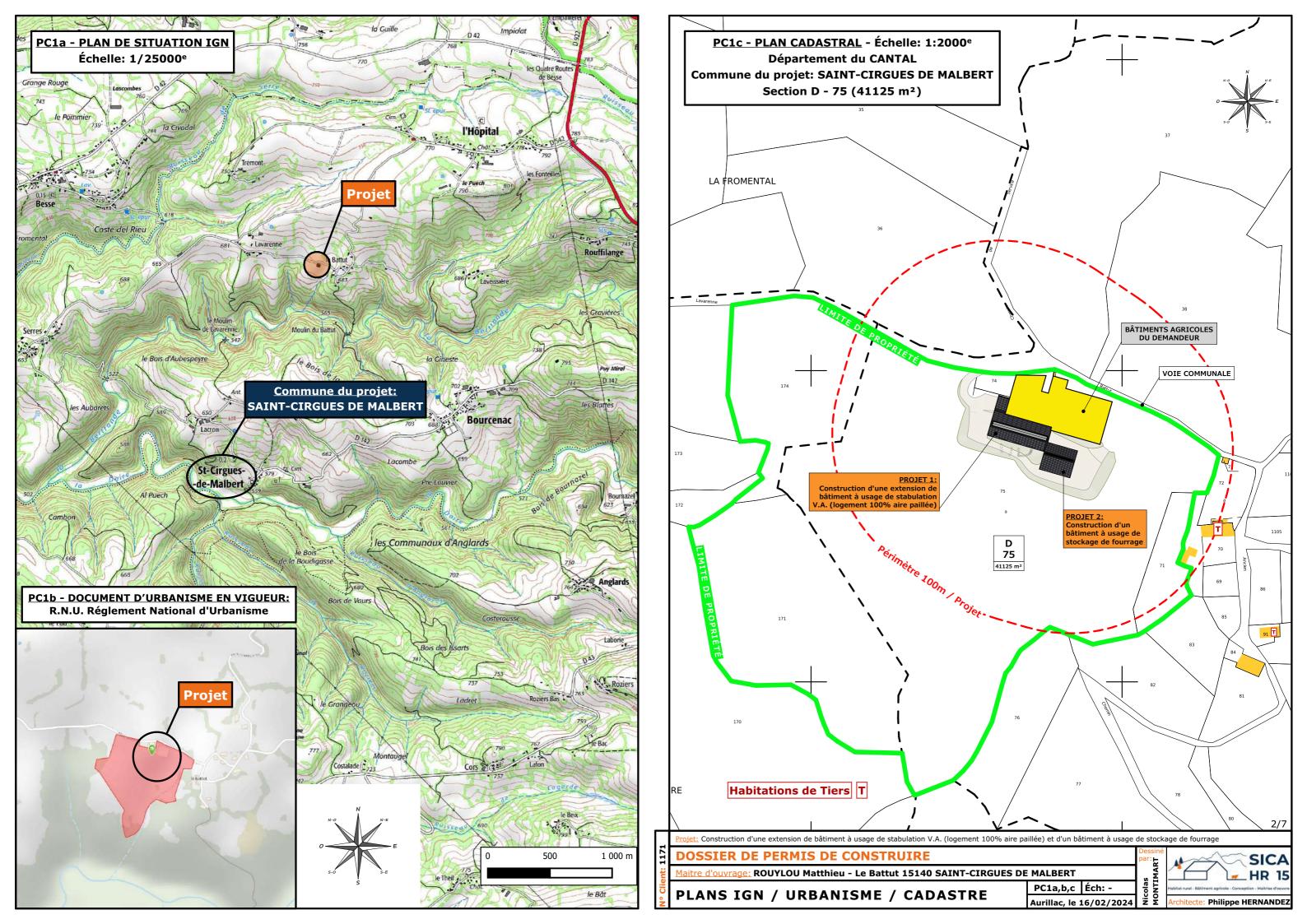
1171

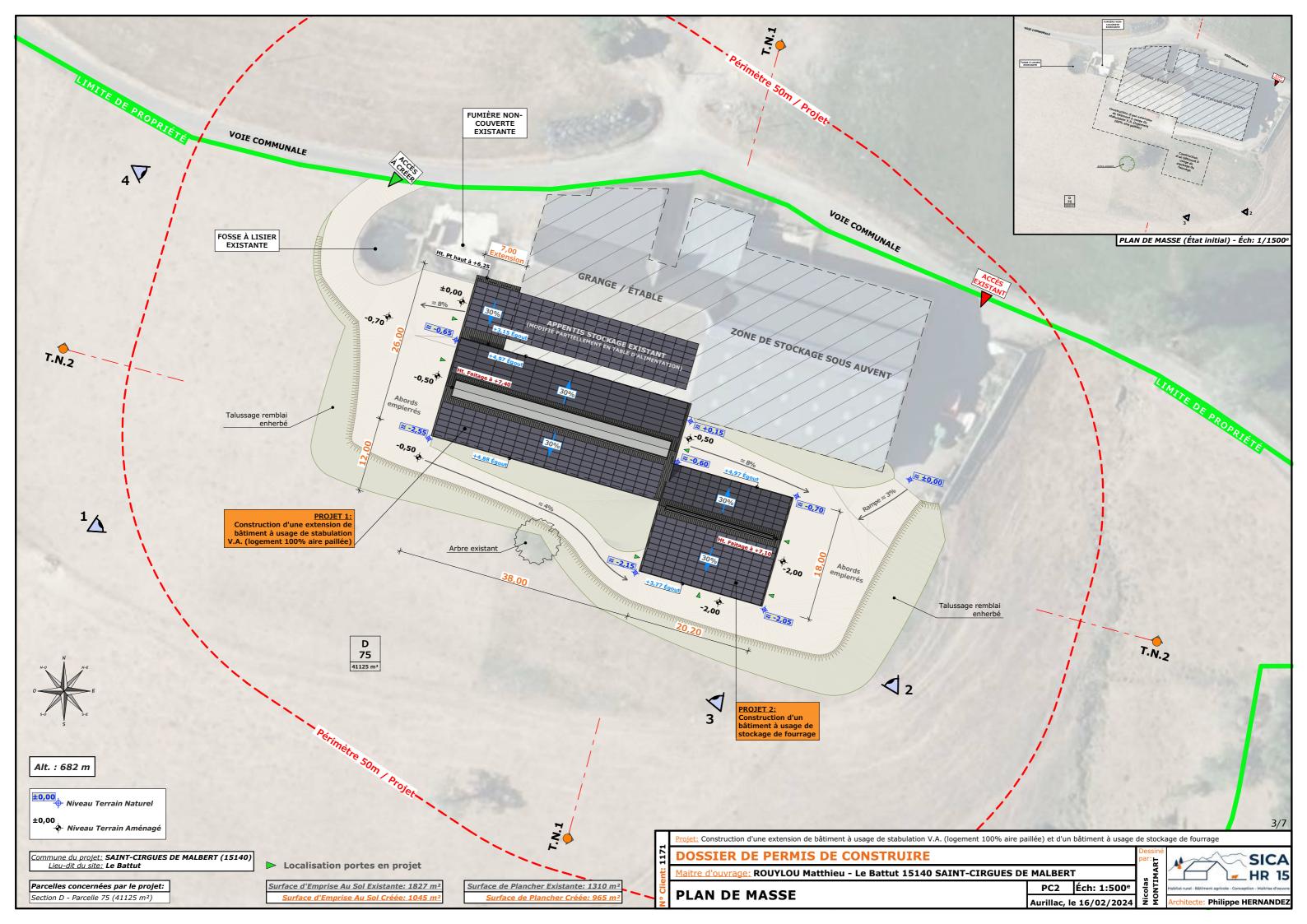
N° Document: PC01

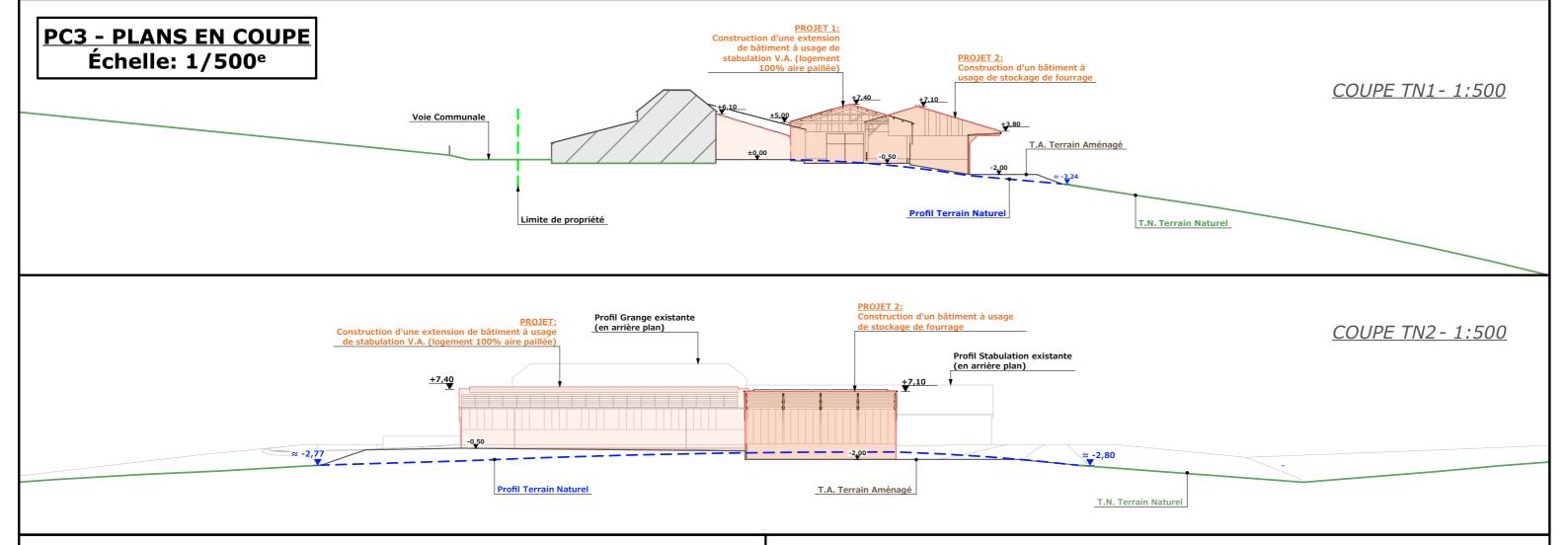
N° de page: 1/7

Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION. Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.







## PC4 - Notice descriptive

#### Aspect: projet et localisation

Le projet mené par M. ROUYLOU consiste à construire :

- 1- Un hangar bois avec couverture photovoltaïque accolé aux infrastructures existantes à usage de logement de bovins allaitants en aire paillée intégrale pour une surface d'emprise au sol créée de 678 m².
- 2- Un hangar bois semi-ouvert avec couverture photovoltaïque accolé à la stabulation projetée à usage de stockage de fourrage pour une surface d'emprise au sol créée de 364 m².

Surface d'emprise au sol totale créée = 1042 m<sup>2</sup>

Le site de construction est situé proche du lieu-dit cadastré "Le Battut" sur la commune de SAINT-CIRGUES DE MALBERT (15140) ; siège d'exploitation.

Les constructions envisagées seront accolées aux infrastructures existantes : parcelle N°75 section D, propriété du demandeur.

Venant en extension de l'existant, l'accès restera identique, un accès supplémentaire sera aménagé. Le pourtour du site ainsi que les cours seront stabilisés et empierrés.

Les constructions resteront à l'écart des habitations voisines en conformité avec la réglementation du RSD.

Il n'y a pas d'habitation de tiers ni de point d'eau à moins de 50 m du projet.

Le projet de constructions entre dans le cadre d'une reprise d'exploitation père/fils avec augmentation du cheptel et la volonté d'améliorer le travail et les conditions de logement des animaux.

Les constructions permettront par ailleurs le déchargement de l'étable traditionnelle ainsi que l'augmentation de la capacité de stockage de fourrage sur l'exploitation.

#### **Aspect: environnement**

Les bovins seront conduits en aire paillée intégrale.

Le fumier très compact provenant des parcs paillés sera curé durant l'hiver et déposé au champ sur la parcelle d'épandage dans les conditions réglementaires (RSD).

#### Aspect: Impact sur le paysage (cf. document photographique)

- **Charpente :** bois massif (traditionnel)
- Pente de toiture : 30%
- Couverture : tôle acier anti-condensation RAL 7022
- Bardage : lame de bois bouvetées et/ou ajourées (pose verticale)
- Portes : cadre métal galvanisé bardé de lames de bois bouvetées
- Translucide: polycarbonate 16 mm
- Ventilation statique : bois ajouré 25 mm + bardage décalé + faîtière ouverte et couverte
- Maçonnerie : enduite et lissée ton ciment brut sombre

La réalisation de la plateforme d'implantation nécessitera un travail de terrassement en déblai/remblai.

Les E.P. seront collectées et dirigées par gravité vers le milieu naturel.

Le raccordement en eau et électricité se fera depuis les réseaux existants dans l'enceinte de la stabulation existante.

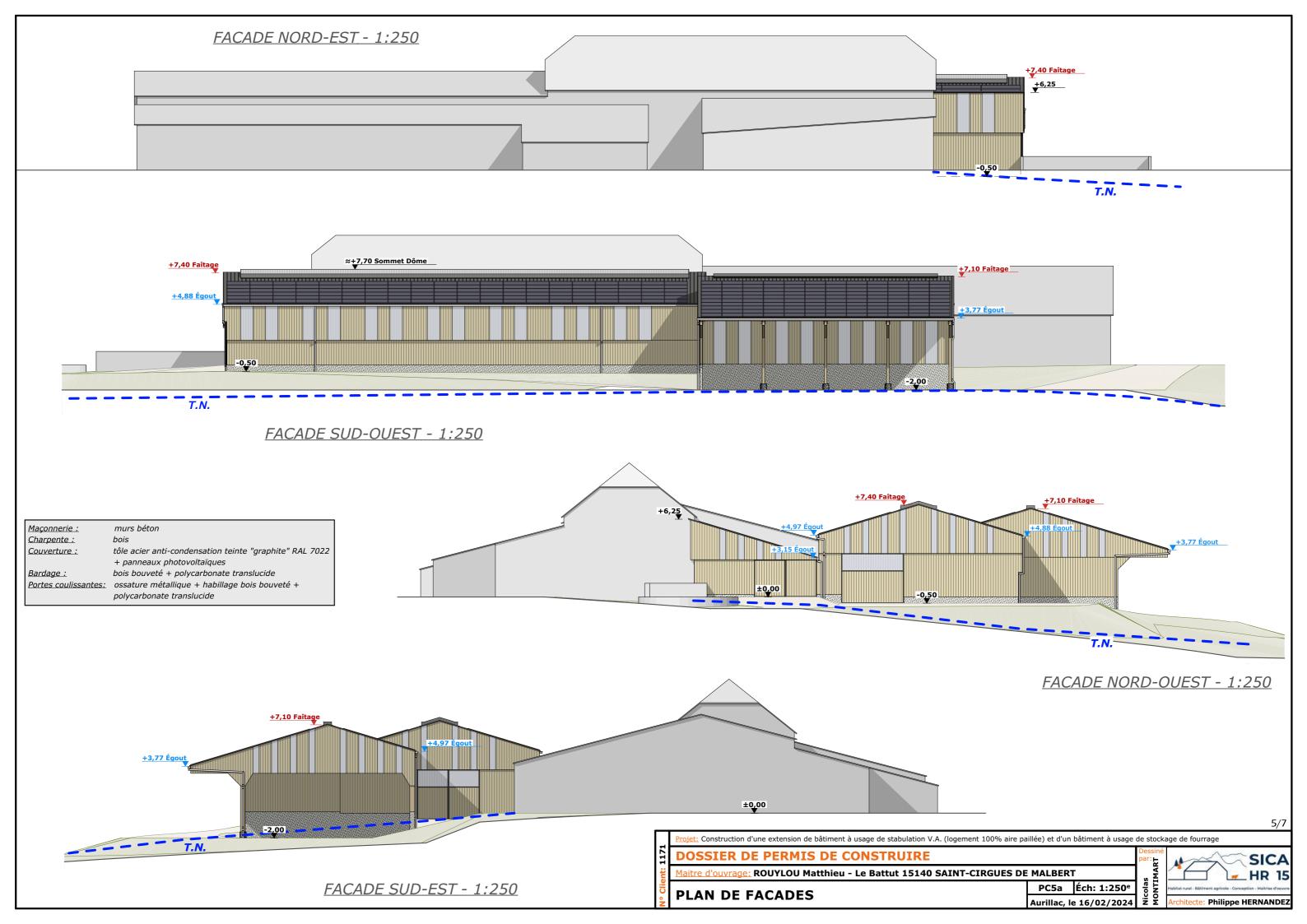
Projet: Construction d'une extension de bâtiment à usage de stabulation V.A. (logement 100% aire paillée) et d'un bâtiment à usage de stockage de fourrage

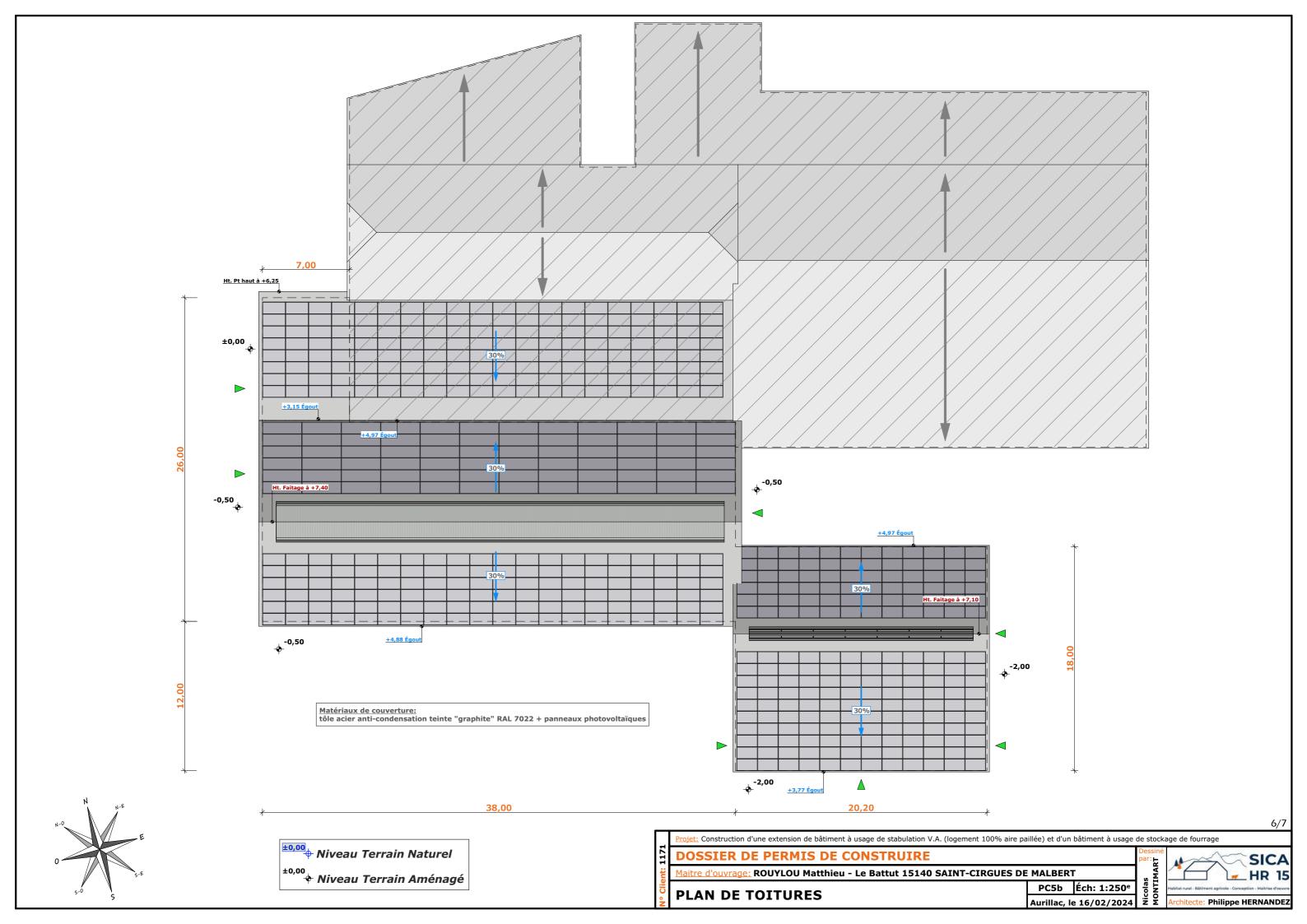
DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Maitre d'ouvrage: ROUYLOU Matthieu - Le Battut 15140 SAINT-CIRGUES DE MALBERT

PC3-4 Éch: 
Aurillac, le 16/02/2024

Architecte: Philippe HERNANDEZ





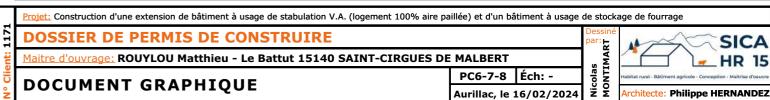












#### 16/02/2024 Dossier initial, première édition. N.M. **Modifications**

#### DOSSIER

## TECHNIQUE - DÉTAILS



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maitrise d'oeuvre

Maître d'ouvrage: ROUYLOU Matthieu

Le Battut - 15140

**SAINT-CIRGUES DE MALBERT** 

Le Battut - 15140 **Localisation** 

du/des projet(s): SAINT-CIRGUES DE MALBERT

#### Description du projet de construction

- 1- Un hangar bois avec couverture photovoltaïque accolé aux infrastructures existantes à usage de logement de bovins allaitants en aire paillée intégrale pour une surface d'emprise au sol créée de 678 m².
- 2- Un hangar bois semi-ouvert avec couverture photovoltaïque accolé à la stabulation projetée à usage de stockage de fourrage pour une surface d'emprise au sol créée de 364 m².

#### Constitution du dossier

I	DET1	VUE AU SOL	1:200
I	DET2	COUPES DE PRINCIPE A & B	1:100
I	DET3	PERSPECTIVES 3D	



Conseiller Bâtiment:

#### Vincent CHARBONNEL

Chambre d'agriculture du Cantal 26, rue du 139<sup>ème</sup> R.I - BP 239 15002 AURILLAC Cedex Téléphone : 04 71 45 55 00









Aurillac, le 16/02/2024.

<u>Dessiné par:</u>

Nicolas MONTIMART

1171

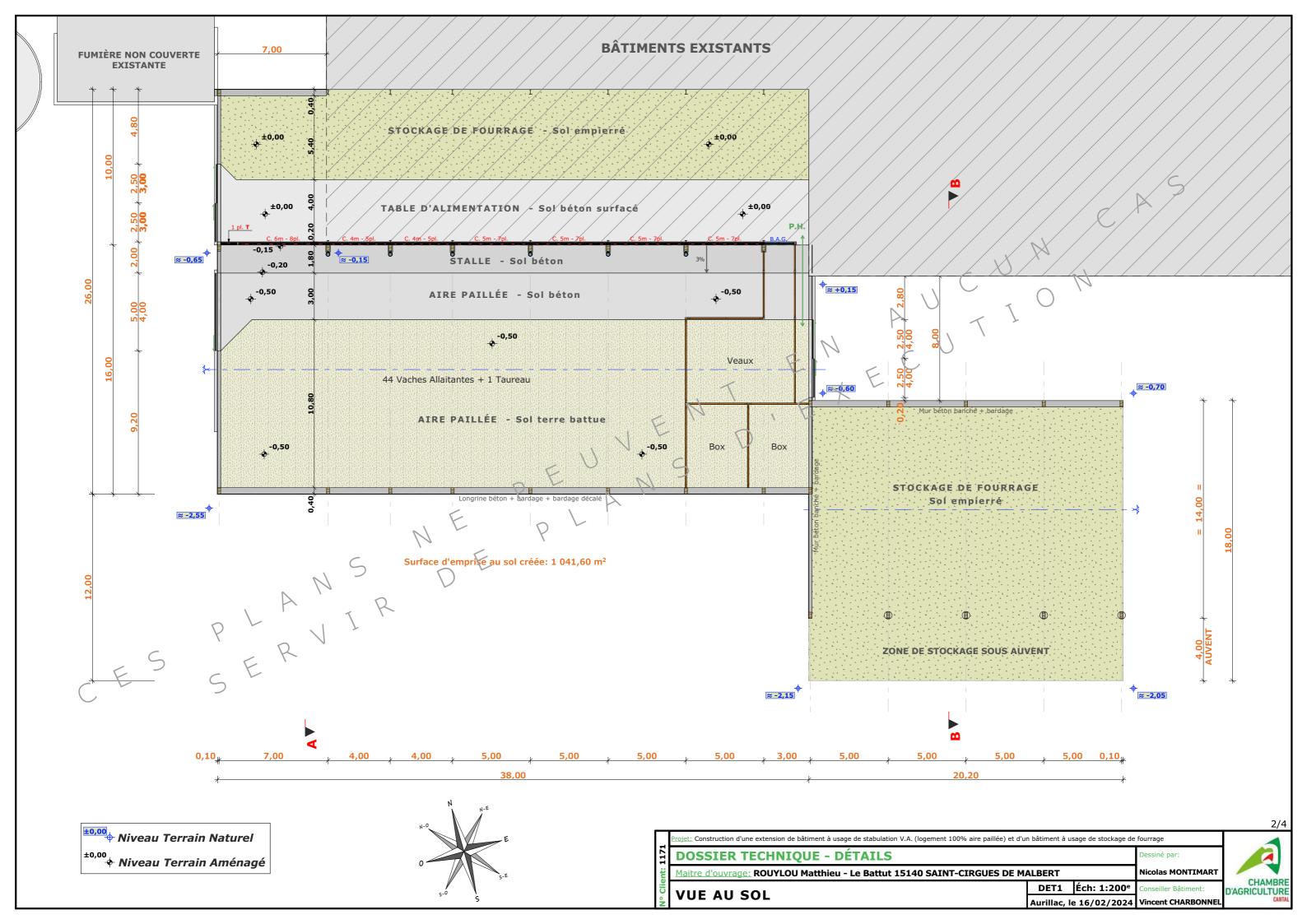
N° Document: TECH01

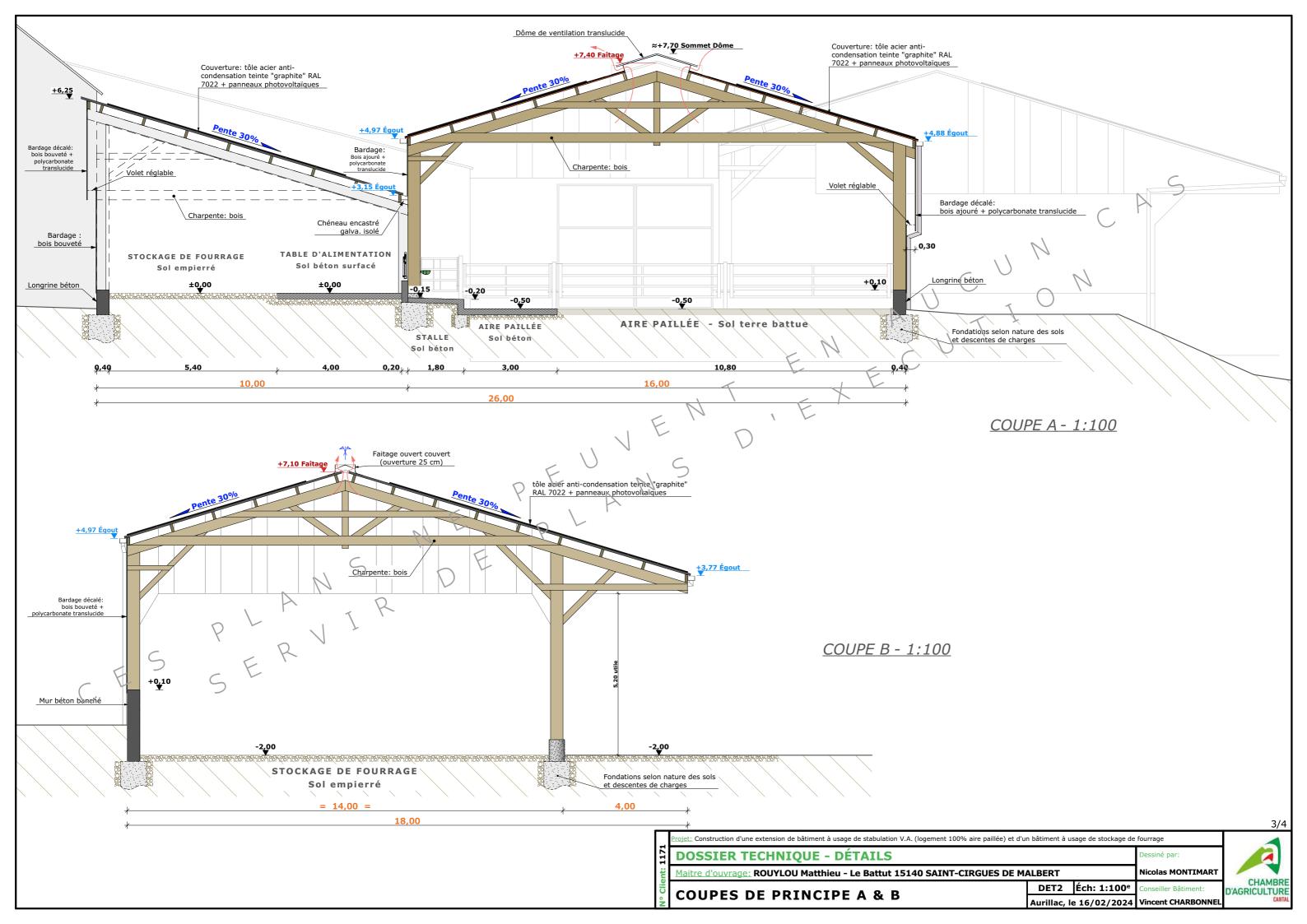
N° de page: 1/4

Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION.

Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

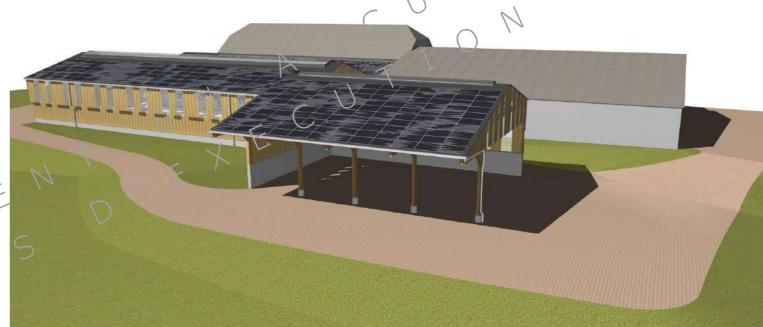
Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.













					4/4	
	Projet: Construction d'une extension de bâtiment à usage de stabulation V.A. (logement 100% aire paillée) et d'un bâtiment à usage de stockage de fourrage					
1171	DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS		Dessiné par:			
int:	Maitre d'ouvrage: ROUYLOU Matthieu - Le Battut 15140 SAINT-CIRGUES DE MA	Nicolas MONTIMART	OUL MADE			
Clie	PERSPECTIVES 3D	DET3	Éch: e	Conseiller Bâtiment:	D'AGRICULTURE	
Š	PERSPECTIVES 3D		le 16/02/2024	Vincent CHARBONNEL	CANTAL	

